

telle sorte qu'il aurait fallu attacher le corps avec une sangle au montant de la croix.

IV

Faveurs obtenues.

TROIS-RIVIÈRES : Un jeune homme remercie N. D. du T. S. Rosaire pour une grâce obtenue, après promesse d'un Pèlerinage : NAP. D.— Une personne guérie d'un mal d'yeux par l'usage des *Roses Bénites* : DAME P.—QUÉBEC : Une position obtenue par un père de famille, après la promesse d'un Pèlerinage à pied au Sanctuaire du Cap. Il s'acquitte de sa promesse, ce présent jour, 7 *Juillet* : UN TÉMOIN.—ST. GREGOIRE : Reconnaissance à la Vierge du Cap pour plusieurs faveurs obtenues : UNE AB.

TROIS-RIVIÈRES, 25 *Juillet* 1898.

Monsieur le Gérant,

Je souffrais d'un abcès dans l'estomac depuis cinq longs mois. Clouée sur mon lit de douleur, et voyant que mon médecin désespérait de me ramener à la vie, comme il l'a avoué, d'ailleurs, lui-même, je me recommandai avec confiance à la Vierge du Cap, promettant de faire un Pèlerinage à son Sanctuaire vénéré et de faire publier ma guérison dans les *Annales* du T. S. Rosaire. Aussitôt cette promesse, je